



ACADEMIE DES SCIENCES LETTRES ET ARTS D'ARRAS

CONCOURS DES BEAUX-ARTS 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Disciplines concernées et conditions requises

Peinture: (huile et acrylique) une ou deux œuvres récentes et originales

Œuvres sur papier: (dessin, aquarelle, gouache, pastel, gravure...) une ou deux œuvres récentes et originales de format libre

Photographie: (sur papier noir et blanc ou de couleur)

—a) d'après négatif argentique—b) d'après négatif numérique
une ou deux dans chaque catégorie de format entre 20x30 et 30x40

Sculpture: (matières diverses) une ou deux œuvres récentes et originales

Tapisseries: deux œuvres

Les œuvres devront être munies d'un cadre ou d'une baguette et pourvues d'un système d'accrochage (piton scotché). Le verre sera à éviter au bénéfice de l'altuglas ou du plexiglas.

Au dos des œuvres, une étiquette précisera le titre de l'œuvre, le nom et l'adresse de l'artiste.

Inscription préalable: Bulletin à retourner accompagné du droit d'inscription de 25 €.

avant le 31 mars 2024

à l'Office Culturel d'Arras - 2 rue de la Douzième - 62000 Arras

Attention le dépôt des œuvres

est à effectuer à Hôtel de Guînes, rue des Jongleurs (en haut de la place du théâtre)

Le Vendredi 10 Mai et le Samedi 11 Mai de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

VERNISSAGE: Salons de l'Hôtel de Guînes, le dimanche 26 Mai à 14h.

Les résultats du concours seront proclamés ce Dimanche lors de la

séance solennelle de l'Académie d'Arras

qui se tiendra à 15h30 et seront suivies du pot de l'amitié.

Les œuvres retenues seront exposées : Du Mardi 21 Mai au Dimanche 26 Mai.

Retrait des œuvres : Lundi 27 Mai 2024 de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.